

Résolution Sur la coopération interparlementaire

Kinshasa (République démocratique du Congo), 5-8 juillet 2011

L'Assemblée parlementaire de la Francophonie, réunie à Kinshasa (République démocratique du Congo) du 5 au 8 juillet 2011, sur proposition de la commission des affaires parlementaires,

NOUS FONDANT sur les dispositions de la Charte de la Francophonie, qui consacre comme objectifs prioritaires l'aide à l'instauration et au développement de la démocratie, la prévention des conflits et le soutien à l'Etat de droit et aux Droits de l'Homme ;

CONSIDERANT l'importance que revêt la coopération interparlementaire en tant qu'approche spécifique permettant de contribuer à l'approfondissement de l'Etat de droit et au bon fonctionnement des Institutions démocratiques par l'amélioration du travail parlementaire ;

SALUANT la multiplication, ces dernières années, des initiatives et des programmes visant à renforcer les échanges entre les parlementaires, à travers le monde francophone ;

ESTIMANT que les travaux effectués au sein des organismes interparlementaires doivent trouver un plus large écho dans les différents Parlements ;

SUGGERE aux pays de la Francophonie de donner une meilleure configuration possible aux délégations envoyées auprès des organismes interparlementaires afin de valoriser au maximum le travail effectué dans ces enceintes ;

RECOMMANDE, à cet effet, qu'une prise en compte réelle des groupes d'amitiés doit être faite dans le budget des différents Parlements, compte tenu du rôle important qu'ils sont appelés à jouer dans la promotion de l'activité interparlementaire.